

FAITS DIVERS

# Un cambrioleur chevronné piégé comme un amateur

27/10/16  
Nice mat

**K**ebir S..., 35 ans, père de deux jeunes enfants, ne travaille plus depuis quatre ans. Mais il est soupçonné d'avoir mis à profit cette période pour multiplier les vols avec effraction.

Les policiers de la Sûreté départementale le mettent en cause dans onze cambriolages récents commis à La Trinité et un peu partout à Nice.

Longtemps réfractaire à subir un prélèvement ADN, S... a finalement été confondu par son empreinte génétique après avoir accepté une cigarette. Il a laissé sur le filtre des précieuses informations aux enquêteurs.

Le prévenu a fini par reconnaître la semaine dernière

dix vols, la plupart par escalade. Il est en récidive légale et compte dix-sept condamnations sur son casier judiciaire.

Interpellé en flagrant délit le 19 septembre, à 13 heures, par les gendarmes, il avait sur lui les bijoux qu'il venait de voler.

« Comment avez-vous choisi cette résidence? », questionne le président David Hill. « Au hasard », répond le prévenu qui, malgré l'absence de permis de conduire, emprunte la voiture d'un ami pour commettre ses forfaits. « Pour quoi donner une fausse identité? Vous savez que cela va vous attirer des ennuis supplémentaires », sermonne le magistrat. Pas de réponse. S... intrigue

par son amateurisme, lui qui est présenté comme un spécialiste du vol par effraction, capable de percer le coffre-fort d'un restaurant, comme en atteste sa dernière série de méfaits.

## « Suicidaire »

Empreintes, sang... S... laissait beaucoup d'indices derrière lui.

« Quand je vois le peu de professionnalisme, je me dis qu'il était inconscient, suicidaire », observe le procureur Norbert Dornier qui requiert trois ans de prison, sans s'opposer à un sursis partiel.

Les victimes sont nombreuses dans la salle. Chacune d'entre elles, outre le préjudice matériel subi, vient témoigner de souffrances

morales évidentes. L'une d'elles, qui a tenté de voler une photo du prévenu dans le box, est vite rappelée à l'ordre par le président.

La plaidoirie de la défense fait écho au réquisitoire. M<sup>e</sup> Adrien Verrier, reste circospect face à ce qu'il nomme « un amateur chevronné, qui laisse des traces pour se faire prendre. Une sorte de suicide social. Vu ses problèmes personnels, se retrouver en prison semble le soulager. »

S... est condamné à trois ans de prison dont un avec sursis et mise à l'épreuve. Il faut ajouter trois mois pour l'usurpation du nom d'un tiers et trois mois pour le refus de prélèvement de son ADN.

CH. P.